



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.

83 100 TOULON

☎ : 04.94.91.37.55 (9 - 19 heures)

06.88.80.39.44

✉ : lagodasse83@orange.fr

<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.

Affiliée à l'A.N.C.V.



JANVIER 2019

Ensemble partageons de bons moments conviviaux Bonne et heureuse Année 2019

La bonne résolution de janvier : pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Vendredi 4

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Dimanche 6

Les ROIS de la Godasse Joyeuse



Rendez-vous à 10 heures (pour randonneurs) ou 11 heures 30 parking du Pas des Gardéens au Pradet. Prévoir table/chaises et pique-nique - boules pour le tournoi de pétanque. Apéritif et gâteaux offerts aux Adhérents.

Inscription avant le 4 janvier.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3 €

Animateur : Alain



Vendredi 11

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain





Dimanche 13

RANDONNEE « le Cap Gros » par les vallons des Bonnes Herbes

Randonnée pédestre de 4 heures 10, ↔ 7 km ↑↓ 872 m. Rendez-vous 9 heures 45, parking Casino de Bon rencontre à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 18

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Dimanche 20

RANDONNEE «mont Gibaou et la Couronne de Charlemagne» Cassis

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 13 km ↑↓ 1054 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et frontale (visite de grotte).

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 25

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

Raquettes à neige :

2 au 3 mars et **16 au 17 mars** : inscriptions **jusqu'au 15 janvier dernier délai.**

Bien vouloir établir un chèque de 30 €/pers/sortie à la réservation. Merci pour votre compréhension.

Bon rétablissement à Jeanne



Joyeux anniversaire à Mathis (8) et Baptiste (24)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.